

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 21 février 2013

CG 13/2^{ème}/VI-05

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

PLATE-FORME GRAND SUD LOGISTIQUE SUR LES COMMUNES DE CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET MONTBARTIER

Cette session budgétaire est l'occasion de vous présenter la situation comptable du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique pour l'exercice 2012 ainsi que le programme et les propositions Budgétaires pour l'année 2013.

I - BUDGET PRINCIPAL

Le Budget principal du Syndicat Mixte correspond au fonctionnement de la structure administrative.

1- Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement du Budget Principal du Syndicat Mixte s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **320 000 €**.

Concernant les dépenses, les charges de personnel resteront stables sur cet exercice à 129 280 €.

Il est à noter que sur l'exercice 2013, des mouvements de personnels auront

lieu.

En 2011 et 2012, le Syndicat Mixte avait recruté un agent pour assurer notamment le suivi et la gestion des marchés des travaux d'aménagement.

Avec la fin de la période « du parfait achèvement » des travaux de la première tranche, le poste dédié à la comptabilité et au suivi de ces marchés arrive à échéance. Ce poste ne sera pas renouvelé. L'assistante du Directeur verra ses attributions étendues afin d'assurer le service quotidien. Une partie de l'activité serait externalisée.

Comme par le passé, le Payeur Départemental assurera le contrôle de l'activité du Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte entend redéployer son activité en recrutant un chargé de mission pour assurer le suivi technique des dossiers et effectuer des démarches auprès des opérateurs logistiques.

Les charges à caractère général correspondent notamment aux consommations en eau, électricité et les fournitures administratives du Syndicat Mixte : pour l'exercice 2013, les charges à caractère général s'élèvent à 71 100 €.

Le remboursement des frais financiers correspond aux intérêts des prêts contractés pour le versement des subventions liées au déploiement du réseau gaz sur la Z.A.C (convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn et Garonne) et la réalisation du giratoire principal (convention avec le Conseil Général de Tarn et Garonne). Ces frais financiers représentent 3 600 € pour l'année 2013.

Au titre des charges exceptionnelles, il est prévu le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 37 820 € au Budget Annexe de la Station d'épuration, ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 172 384,18 € au Budget Annexe ZAC.

Concernant les recettes, je vous propose, comme pour les exercices précédents, de nous inscrire dans la continuité et inscrire un crédit de **272 000 €** à notre budget pour la participation du **Conseil Général** au sein du Syndicat Mixte.

2- Section d'Investissement :

La section d'investissement du Budget Principal comprend, au titre des restes à réaliser, le solde de la subvention attribuée au Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn et Garonne pour le déploiement du réseau gaz sur la ZAC Grand Sud Logistique. Il est également prévu des acquisitions foncières pour assurer la mise en œuvre des mesures compensatoires sur le plan environnemental de la ZAC.

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à **305 411,81 €**.

II - BUDGET ANNEXE « Z.A.C »

Le Budget Annexe Z.A.C correspond à l'ensemble des investissements à destination des utilisateurs de la Z.A.C.

1- Section de Fonctionnement :

Pour l'exercice 2013, il est prévu de poursuivre les actions engagées en 2012. Ces travaux portent sur :

- la démolition de bâtiments acquis par le Syndicat Mixte,
- l'aménagement de la zone de service,
- l'aménagement de l'entrée Sud de la Z.A.C,
- la poursuite des diagnostics et des fouilles archéologiques.

Ces actions permettront d'accueillir les entreprises dont l'activité est liée à celle des plates-formes logistiques, notamment en matière de prestations de services et de maintenance.

Il est également prévu d'anticiper sur le déstockage du foncier acquis par la SAFER-SOGAP du fait des perspectives de ventes de terrains.

Les charges financières liées aux différents prêts pour l'exercice 2013, s'élèveront à 348 000 €. Je vous rappelle que le Syndicat Mixte a opté pour un différé d'amortissement et le remboursement du capital débutera uniquement en 2015.

L'ensemble des opérations réelles en dépense, sur l'exercice 2013, représente un montant total de **4 022 384,18 €**.

Concernant les recettes, après l'obtention, en 2012, des subventions du Conseil Régional et de l'Europe pour un montant total de 1 873 118 €, portant sur l'aménagement de la Tranche 1 de la Z.A.C, le Syndicat Mixte est en cours de dépôt de son dossier pour la Tranche 2. Le montant d'aide sollicité est de 1 M€ pour le Conseil Régional et de 1 M€ pour l'Europe. Le dossier est encore en cours d'instruction.

La commercialisation des terrains se poursuit. Aussi, une option de vente de 7Ha environ de foncier pour un montant de 2 000 000 € devrait être signée le 7 février 2013. Un opérateur logistique, travaillant pour le compte d'un destinataire final, a d'ores et déjà entrepris l'ensemble des démarches pour obtenir son permis de construire et son autorisation d'exploitation. Cela revient pour lui à engager 200 000 € de frais d'étude pour l'élaboration du permis de construire. S'il ne levait pas l'option, le permis obtenu reviendrait au Syndicat Mixte.

Un groupement de 6 entreprises du département vient de prendre une option

sur 10 Ha à « l'entrée Sud » de la Z.A.C. Dès que le permis d'aménager sera délivré, l'acte définitif de vente sera enclenché.

Par ailleurs, la société Intermarché, déjà implantée avec 150 salariés, doit procéder à l'acquisition de foncier supplémentaire pour assurer le plan de construction prévu, soit 75 000 m² et un investissement de plus de 60 millions d'euros.

Enfin, une discussion est en cours pour une option sur 15 Ha par un promoteur régional.

A ce jour, 44 Ha sont vendus, 32 Ha sont sous option sur une première tranche qui se développe sur un peu plus de 100 ha.

2 - Section d'Investissement :

La section d'investissement du Budget Annexe ZAC comprend en dépenses le remboursement en capital des premiers emprunts contractés par le Syndicat Mixte. Pour l'exercice 2013, ces remboursements s'élèvent à 130 000 €.

Je vous précise qu'à la fin de l'exercice 2012, **la valeur du stock** correspondant au montant des aménagements déjà réalisés sur les terrains, par le Syndicat Mixte, était de **13 138 489,44 €**.

II – BUDGET ANNEXE « STATION D'ÉPURATION »

Afin de gérer de manière spécifique, et comme l'impose la réglementation comptable, le Syndicat Mixte a créé un Budget Annexe « STEP » (Station d'Épuration). Ce budget est soumis à l'instruction comptable M49, spécifique pour ce type d'équipement.

1- Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement du Budget Annexe « STEP » s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **43 520 €**.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment, les charges à caractère général pour 9 960 €. Ces charges couvrent l'ensemble des fournitures et des prestations nécessaires au fonctionnement de l'équipement (eau, électricité, exploitation technique).

Les charges de personnel et frais assimilés, ont été calculés au prorata du temps passé par les agents du Syndicat Mixte sur cet équipement. Pour l'exercice 2013, il est prévu 3 900 €.

En recettes, une subvention exceptionnelle du Budget Principal pour un

montant de 43 520 € est inscrite.

2 - Section d'Investissement :

La section d'investissement du Budget Annexe « STEP » s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **400 000 €**.

Sur cet exercice, il est essentiellement prévu de régulariser le transfert, depuis le Budget Annexe ZAC, du terrain d'assiette et de l'équipement STEP.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le Budget Primitif 2013 du Syndicat Mixte réparti comme suit :

. Budget principal :

- 320 000 € pour le fonctionnement
- 305 411,81 € pour l'investissement

. Budget annexe « ZAC »

- 4 022 384,18 € pour le fonctionnement
- 13 138 489,44 € pour l'investissement

- Prend acte que la commercialisation des terrains se poursuit ;

. Budget annexe « Station d'épuration »

- 43 520 € pour le fonctionnement
- 400 000 € pour l'investissement
- Ratifie l'inscription d'une somme de 272 000 € de crédits de paiements sur l'article 65617 sous fonction 91 correspondant à la participation du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,